

APPEL À PROJETS

INVESTISSEMENTS PORTANT SUR DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES AGRICOLES D'IRRIGATION

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Cet appel du ministère de l'agriculture est piloté en région par les DRAAF. Il est doté d'une enveloppe de 20M€ pour l'année 2024. Il vise à accompagner financièrement les investissements destinés à l'irrigation de parcelles agricoles.

Les projets éligibles doivent viser l'accès à l'eau. Il peut s'agir de:

- Projets de rénovation ou d'agrandissement du patrimoine hydraulique
 - Projets de nouvelles retenues agricoles
 - Projets de stockage des eaux dans le cadre de projets de réutilisation d'eaux usées
 - Projets de réalimentation et de stockage en nappes phréatiques
 - Projets de modernisation, réhabilitation, création ou extension de réseaux d'irrigation
- ✓ Sont éligibles les travaux externalisés ; l'achat ou la location-vente de matériels et d'équipements ; les acquisitions foncières nécessaires à l'investissement pour un nouvel ouvrage (attention dépenses plafonnées à 10%) ; les coûts liés à l'acquisition et la mise en œuvre de logiciel de de solutions en nuage ou similaires ; les investissements immatériels externalisés directement liés à l'investissement matériel et nécessaire à sa mise en place.
- ✗ Sont exclus de ce dispositif les études d'impact ; les frais de raccordement aux infrastructures de voirie ; le matériel d'occasion ; les investissements de mise aux normes internationales ; etc.



OPÉRATEUR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité* Direction Régionale de
l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt



FORME

Subvention



INTENSITÉ

Jusqu'à 80%



DATE LIMITE

15/05/2024

CONTACT

Pauline BODIN
Business Developer
Europe & Collaborative Projects

07.50.56.34.63
pbodin@abfdecisions.fr